

Pages de Profils



Près de 900 000 personnes vivent en région Nord-Pas-de-Calais dans un quartier en Zone urbaine sensible (Zus) ou en Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs). Ces quartiers se caractérisent par des difficultés socio-économiques accrues. Alors que le revenu annuel moyen des Nordistes atteint 16 000 € par unité de consommation, il n'est que de 11 450 € pour les résidents des Zus et Cucs de la région.

L'objectif, pour la politique de la ville, de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires conduit à apprécier l'ampleur des difficultés de chaque quartier au travers du décalage constaté entre celui-ci et son environnement proche. En Nord-Pas-de-Calais, 45 % de la population des Zus et Cucs réside au sein d'un territoire considéré en fort décrochage par rapport à son environnement.

La situation des quartiers Zus et Cucs en Nord-Pas-de-Calais au regard de leur environnement

Nicolas Turban

Claire Warzee

Service études et diffusion



INSEE NORD-PAS-DE-CALAIS - 130 AVENUE DU PRÉSIDENT J.F. KENNEDY - 59034 LILLE CEDEX
 ☎ 03 20 62 86 29 - 📠 03 20 62 86 00

La politique de la ville, apparue en France au cours des années 1970, vise à améliorer la situation économique et sociale de certains quartiers urbains dits en difficulté et à réduire les inégalités entre territoires. Depuis ses débuts, cette politique s'est appuyée sur la définition de différents types de zonages. En 1996, le Pacte de relance pour la ville a défini 751 Zones urbaines sensibles (Zus), caractérisées par de grands ensembles ou des quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Dix ans plus tard, cette géographie prioritaire s'est étendue avec la définition de 2 493 quartiers en Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs). À l'exception de neuf d'entre elles, les 751 Zus de France relèvent également d'un quartier Cucs et peuvent donc à ce titre cumuler les avantages attachés aux zonages Zus et Cucs. Dans la suite de l'étude, les quartiers Cucs qui ne sont pas des Zus seront dénommés NQP, pour Nouveaux quartiers prioritaires.

Avec 73 Zus et 212 NQP, le Nord-Pas-de-Calais apparaît comme une région fortement concernée par la politique de la ville. La présente étude vise à préciser dans quelle mesure ces quartiers présentent des situations sociales en décalage avec le reste de l'agglomération dans laquelle ils s'inscrivent. Cette analyse est complétée par la mise à disposition de données complémentaires et cartes sur le site : www.insee.fr/Nord-Pas-de-Calais > Publications > Pages de Profils > n°111 > données complémentaires

LE NORD-PAS-DE-CALAIS, UNE RÉGION FORTEMENT CONCERNÉE PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au 1^{er} janvier 2006, 410 000 personnes résident dans l'une des 73 Zus du Nord-Pas-de-Calais. Ces quartiers, historiquement considérés comme les zones urbaines les plus en difficulté, concentrent ainsi plus d'un habitant sur dix de la région. En France métropolitaine, cette part de la population résidente en Zus est largement inférieure (6,8 %) et seule l'Île-de-France, avec

11,1 %, présente une proportion supérieure à celle du Nord-Pas-de-Calais. À ces 410 000 résidents des Zus s'ajoutent, par ailleurs, près de 508 000 personnes habitant au sein d'un quartier NQP (Cucs hors Zus). L'importance de la population concernée par la politique de la ville traduit la très forte présence de poches urbaines de pauvreté en région Nord-Pas-de-Calais.

LES SITUATIONS DE PAUVRETÉ, DE LA RÉGION AUX QUARTIERS

Ces poches de difficulté s'inscrivent de surcroît au sein d'une région elle-même en situation socio-économique globalement plus dégradée que le reste des régions françaises. En effet, en 2009, 18,5 % de la population en Nord-Pas-de-Calais vit en dessous du seuil de pauvreté contre 13,5 % en France métropolitaine [Carte 1](#), [Définitions](#). Cette coexistence de difficultés locales et régionales n'est pas toujours constatée ailleurs en France. À titre d'illustration, l'Île-de-France, bien que très concernée par la politique de la ville présente un taux de pauvreté modéré. À l'inverse, la région Languedoc-Roussillon, au coude à coude avec le Nord-Pas-de-Calais

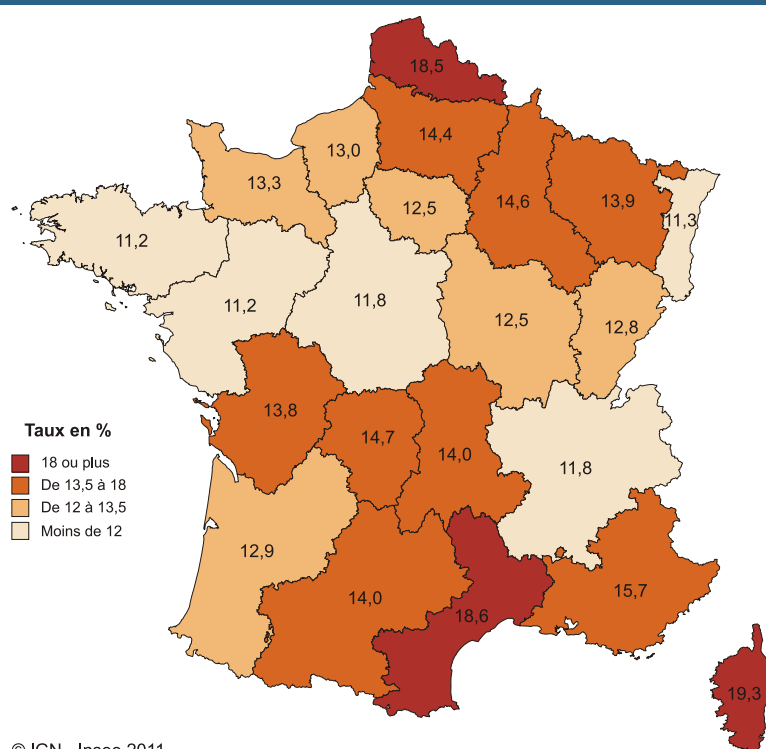
pour son taux de pauvreté très élevé, présente une part de la population en Zus deux fois moindre du fait d'une pauvreté plus diffuse sur le territoire, se concentrant moins souvent qu'ailleurs au sein de poches urbaines.

DES QUARTIERS EN MILIEU URBAIN DENSE

La politique de la ville vise à revaloriser certains quartiers situés en milieu urbain, ce qui explique que ces derniers ne se répartissent pas uniformément sur le territoire. Ils se concentrent ainsi le plus souvent au sein de villes assez denses et ne concernent pas les communes au caractère rural bien qu'il puisse exister des espaces de précarité en leur sein. Afin d'appréhender la répartition spatiale de ces quartiers, on s'intéresse à leur positionnement au sein des unités urbaines de la région. Les unités urbaines correspondent aux communes ou ensembles de communes présentant une zone de bâti continu qui comptent au moins 2 000 habitants [Carte 2](#).

Dans les territoires les moins urbanisés, à l'instar des unités urbaines de Béthune, Saint-Omer et Armentières,

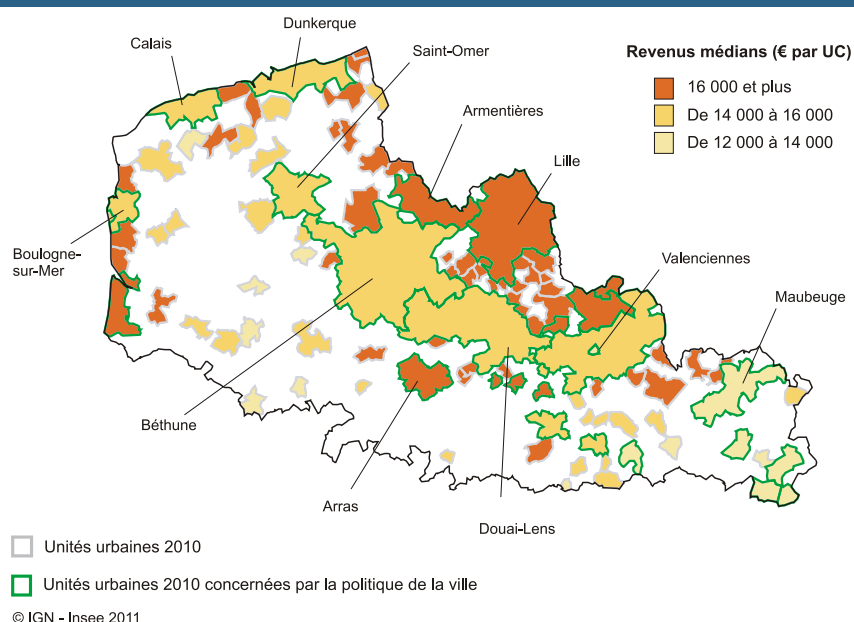
Carte 1 : TAUX DE PAUVRETÉ EN 2009



© IGN - Insee 2011

Source : revenus disponibles localisés 2009 (Insee).

Carte 2 : REVENUS MÉDIANS PAR UNITÉ DE CONSOMMATION DANS LES UNITÉS URBAINES DU NORD-PAS-DE-CALAIS



Source : RFL 2009 (DGI)

où la densité de population est relativement faible, les quartiers de la politique de la ville sont naturellement moins présents (Tableau 1). Dans les unités urbaines de Lille et Douai-Lens, zones à la fois vastes et très densément peuplées, environ 30 % de la population habite dans un quartier Zus ou Cucs. Mais ce sont dans les unités urbaines de Valenciennes et Maubeuge que les quartiers de la politique de la ville se concentrent le plus fortement ; le nombre de résidents en Zus et Cucs y est en effet supérieur à celui de ceux habitant hors quartiers prioritaires.

LE DEGRÉ DE DIFFICULTÉ DES QUARTIERS MESURÉ À PARTIR DU NIVEAU DES REVENUS DES HABITANTS

Les difficultés observées dans les quartiers de la politique de la ville peuvent revêtir diverses formes. Les programmes d'actions de la politique de la ville s'inscrivent ainsi dans cinq champs d'intervention : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Afin d'éclairer la connaissance des quartiers,

l'Insee a depuis quelques années contribué à la production de multiples indicateurs socio-économiques à l'échelle des quartiers (indicateurs de chômage, de monoparentalité, de jeunes sans qualification ou encore de part de ménages composés de six personnes et plus). Si l'analyse spécifique de chaque indicateur permet d'identifier les difficultés propres à chaque quartier, la seule étude du niveau des revenus des habitants au sein des quartiers permet d'évaluer « globalement » le degré de précarité des quartiers. Cet indicateur de revenu dit « par unité de consommation (UC) » correspond pour un ménage à son revenu annuel déclaré rapporté au nombre d'équivalents adulte qui le compose. Il correspond donc au niveau des revenus perçus avant transferts sociaux en tenant compte de la structure familiale du ménage.

LES REVENUS DANS LES QUARTIERS DU NORD-PAS-DE-CALAIS MOINS ÉLEVÉS QU'AILLEURS

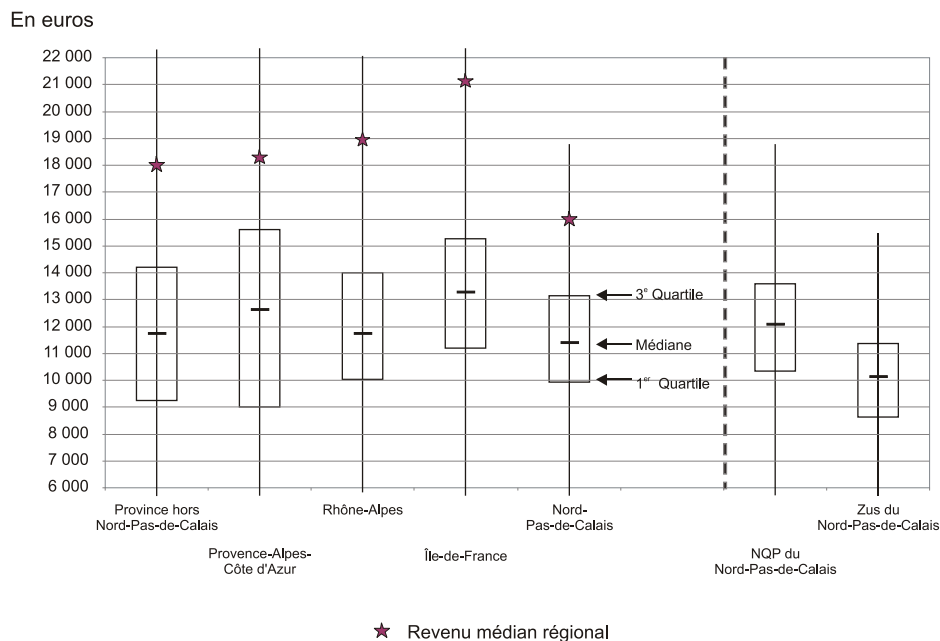
Confronté à des situations de pauvreté particulièrement fréquentes, le Nord-Pas-de-Calais fait en outre face à une faiblesse globale des revenus dont disposent les ménages. En 2009, le revenu médian des ménages du Nord-Pas-de-Calais s'établit en effet à 16 000 € par unité de consommation,

Tableau 1 : PART DE LA POPULATION EN ZUS ET CUCS
DANS LES UNITÉS URBAINES LES PLUS PEUPLÉES DE LA RÉGION

Unités urbaines 2010	Population des ménages résidant en Zus ou Cucs	Part de la population en Zus ou Cucs (%)	Superficie de l'unité urbaine (en km ²)	Densité de la population en 2008 (hab/km ²)
Maubeuge	64 700	57	178	644
Valenciennes	176 300	53	440	759
Douai-Lens	160 300	32	485	1 051
Calais	30 500	31	105	931
Lille	287 500	29	443	2 288
Boulogne-sur-Mer	21 300	24	63	1 434
Dunkerque	35 400	20	167	1 081
Arras	16 600	20	106	825
Armentières	11 900	16	163	464
Saint-Omer	5 400	9	147	422
Béthune	27 700	8	752	467

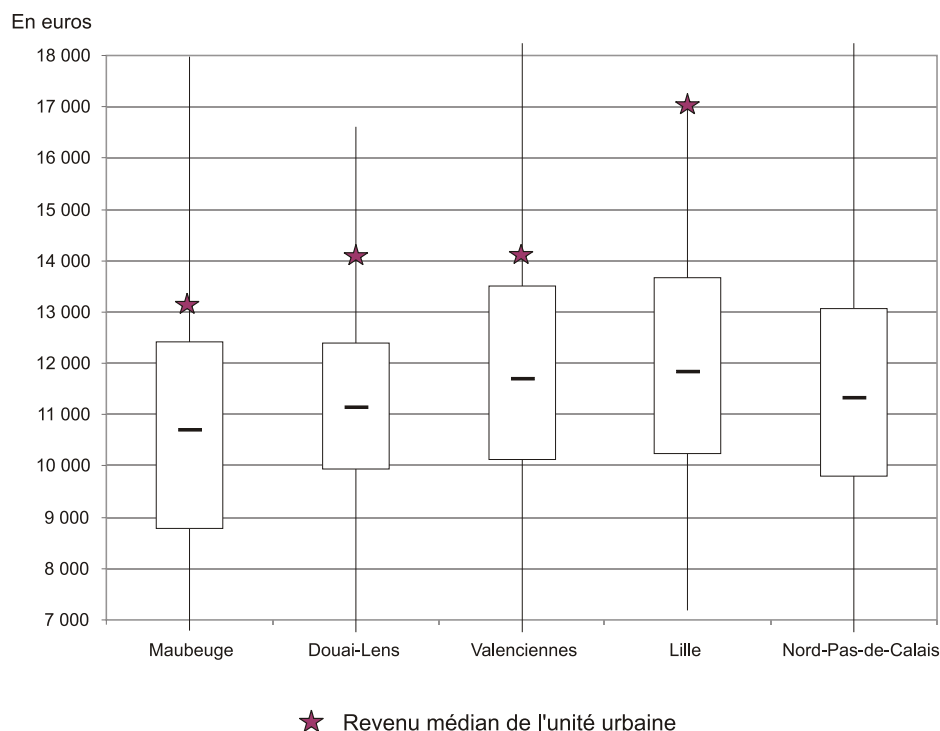
Source : recensement de la population (Insee), sources fiscales 2009 (DGI - estimation Insee).

Graphique 1 : DISTRIBUTION DES REVENUS MÉDIANS DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Note de lecture : un quart des quartiers de la politique de la ville en Nord-Pas-de-Calais ont un revenu médian inférieur à 10 000 € (niveau du 1^{er} quartile), la moitié un revenu médian inférieur à 11 400 € (médiane), et un quart ont un revenu médian supérieur à 13 100 € (niveau du 3^e quartile). Le revenu médian de la région Nord-Pas-de-Calais s'établit en outre à 16 000 € (indiqué par le symbole ★)
Source : revenus fiscaux localisés des ménages 2009 (DGFIP) - Traitement Insee.

Graphique 2 : DISTRIBUTION DES REVENUS MÉDIANS DES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SELON L'UNITÉ URBAINE D'APPARTENANCE



Source : revenus fiscaux localisés des ménages 2009 (DGFIP) - Traitement Insee.

et classe la région au dernier rang des régions de France métropolitaine [Graphique 1](#). Le revenu médian nordiste est ainsi inférieur de 12 % au revenu médian des autres régions de province (à 18 000 €), 14 % inférieur au revenu médian de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 16 % inférieur à celui de Rhône-Alpes et enfin 34 % inférieur à celui d'Île-de-France.

Cette plus forte précarité constatée à l'échelle globale de la région Nord-Pas-de-Calais se confirme à l'échelle des quartiers de la politique de la ville. Le revenu médian des quartiers Zus et Cucs s'élève en moyenne dans la région à 11 450 € par unité de consommation contre 11 900 € dans les autres quartiers Zus et NQP de province [Graphique 1](#). Cette différence ne s'explique pas par une plus forte présence de quartiers à très faibles revenus dans la région. En effet, 25 % des quartiers Zus et NQP de la région affichent un revenu médian par UC inférieur à 10 000 € contre 34 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou encore 32 % dans les quartiers de province hors Nord-Pas-de-Calais. En revanche, la région se caractérise par une bien moindre présence de quartiers à revenus plus favorables : 25 % des quartiers Zus et NQP de la région affichent un revenu médian par UC supérieur à 13 000 € contre 45 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou encore 35 % dans les quartiers de province hors Nord-Pas-de-Calais.

Les Zones urbaines sensibles concentrent plus de difficultés que les autres quartiers de la politique de la ville. Le revenu médian des quartiers Zus atteint en moyenne 12 100 €, soit 2 000 € de moins (- 17 %) que pour les quartiers NQP (Cucs hors Zus) [Graphique 1](#). Cette plus forte prégnance des difficultés au sein des Zus n'est pas une spécificité régionale puisque cet écart de revenu se constate aussi ailleurs en province, la différence atteignant même - 22 %.

ZOOM SUR LES UNITÉS URBAINES DE LILLE, DOUAI-LENS, VALENCIENNES ET MAUBEUGE

Dans un contexte de faiblesse des revenus au niveau régional, les aires urbaines du Nord-Pas-de-Calais connaissent également des revenus faibles. Il existe toutefois au sein de la région des différences de revenus importantes entre unités urbaines. Alors que Lille et Arras affichent des revenus médians élevés, supérieurs au revenu médian régional [Carte 2](#), d'autres unités urbaines de la région ont des revenus médians beaucoup plus faibles à l'image de Fourmies (12 200 €), Maubeuge (13 100 €), Avesnes-sur-Helpe (13 700 €) ou Valenciennes (14 000 €).

L'analyse territorialisée des revenus au sein des quartiers Zus et NQP nous conduit à focaliser notre attention sur quatre grandes unités urbaines de la région contenant chacune plus de vingt quartiers Zus et NQP : Lille, Douai-Lens, Valenciennes et Maubeuge. Ces quatre unités urbaines rassemblent 77 % de la population des Zus et NQP de la région.

C'est dans l'unité urbaine de Maubeuge, l'une des plus pauvres de la région, que les revenus déclarés dans les quartiers de la politique de la ville sont également parmi les plus bas [Carte 2](#), [Graphique 2](#). La moitié des quartiers présentent ainsi un niveau de revenu inférieur à 10 700 € par unité de consommation. Le quart des quartiers les plus pauvres affichent par ailleurs un niveau de revenu particulièrement faible : moins de 8 800 €.

À l'inverse, dans les quartiers Zus et NQP des unités urbaines de Lille et Valenciennes, les revenus déclarés sont sensiblement plus élevés : leur niveau médian est de 11 800 €. Ces territoires se caractérisent même par la présence de quartiers aux revenus relativement plus favorables : un quart d'entre eux ont un revenu qui excède 13 500 €. Si les niveaux de revenus dans les quartiers de ces deux unités urbaines présentent de fortes similitudes, ce n'est pas le cas de l'environnement dans lequel ils se

situent : le revenu médian de l'unité urbaine de Lille est en effet largement supérieur à celui de Valenciennes (respectivement 17 100 € et 14 000 €). La hiérarchie qui se dessine entre unités urbaines en matière de revenus ne détermine ainsi pas totalement le degré de difficultés rencontrées au sein des quartiers qui s'y trouvent. Enfin, les quartiers de l'unité urbaine de Douai-Lens se caractérisent par des niveaux de revenus intermédiaires : leur niveau médian est de 11 100 €. Les quartiers en très forte difficulté y sont en outre moins souvent présents qu'à Maubeuge. Les quartiers en situation plus favorable y sont également proportionnellement plus rares qu'à Lille et Valenciennes. Au final, c'est dans l'unité urbaine de Douai-Lens que les écarts de revenus médians entre quartiers sont les plus faibles.

DES QUARTIERS EN DÉCALAGE PAR RAPPORT À LEUR ENVIRONNEMENT

La loi du 1^{er} août 2003 a affirmé l'objectif, pour la politique de la ville, de « réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires ». Les écarts concernent à la fois la population et le territoire en tant que tel, l'aspect urbain (enclavement, logement, desserte...), l'aspect économique (emploi, qualité de l'offre commerciale, intégration de fonctions économiques dans le tissu urbain) et l'aspect social (insertion, formation, réussite scolaire). Cet objectif de réduction des écarts conduit à analyser la situation des quartiers en référence à leur environnement proche. Un quartier sera considéré comme d'autant plus en difficulté par rapport à la situation socio-économique de son environnement. Cette mesure du décrochage est appréhendée au travers du calcul de l'écart entre les revenus perçus par les habitants du quartier et les revenus perçus par les autres habitants de l'unité urbaine auquel appartient le quartier. Cet écart de revenu entre quartier et unité urbaine est appelé dans la présente étude « contraste ».

Les habitants des quartiers de la politique de la ville déclarent en moyenne un revenu annuel inférieur de 5 200 € à celui des habitants résidant ailleurs dans l'unité urbaine englobante. L'étude plus précise des écarts de revenus conduit à former trois classes de quartier en fonction de l'intensité de ce contraste de revenus. La première classe dite « quartiers en faible contraste » se compose du tiers des Zus et Cucs ayant les plus faibles écarts de revenus avec leur unité urbaine (au maximum 3 900 €). La classe des « quartiers en contraste modéré » regroupe le tiers de quartiers dont les écarts de revenus sont compris entre 3 900 € et 6 100 €. Enfin, les quartiers restants forment le groupe dit « en fort contraste » (écart supérieur à 6 100 €).

Cette mesure du décrochage global du quartier par rapport à son environnement est complétée par l'étude de la disparité des revenus à l'intérieur de chacun d'entre eux. Un fort contraste ne permet en effet pas d'affirmer que l'intégralité des résidents du quartier perçoit des revenus très inférieurs à l'environnement. À l'inverse, un quartier en faible contraste de revenus peut cacher une situation très précaire dans une sous-zone du quartier. La disparité mesure l'écart entre les revenus des ménages les plus aisés et des ménages les plus pauvres ; elle permet ainsi d'appréhender l'éventail des revenus au sein de chaque quartier. L'étude de la disparité des revenus au sein de l'ensemble des quartiers Zus et Cucs nous apprend que la moitié d'entre eux présente un écart de revenus entre les plus aisés et les plus pauvres de plus de 10 750 € ; ces quartiers sont ici considérés comme « en disparité forte ». Les autres quartiers sont dits « en disparité faible ».

L'étude conjointe du contraste et de la disparité d'un quartier nous permet au final de mesurer le degré de décrochage du quartier relativement à son environnement et de constater si ce décrochage touche uniformément la population du quartier [Guide de lecture](#).

LES ZUS PRÉSENTENT DES CONTRASTES MARQUÉS AVEC LEUR ENVIRONNEMENT

Parmi les 274 quartiers Zus et NQP de la région, 97 (soit 35 %) sont en fort contraste : le revenu annuel moyen des habitants de ces quartiers est en moyenne inférieur à celui des habitants de l'environnement proche d'au moins 6 100 €. Plus de la moitié des Zus (42 sur 73) appartiennent à cette catégorie ; on constate plus particulièrement que toutes les Zus les plus peuplées (plus de 10 000 hab.) de la région sont en fort décrochage. Ainsi, près de 75 % des habitants des Zus du Nord-Pas-de-Calais résident au sein d'un quartier avec des revenus très inférieurs à ceux de l'environnement englobant ➔ [Tableau 2](#). Parmi les NQP, 55 quartiers sur 197 correspondent à des quartiers en fort contraste ; contrairement aux Zus, ces quartiers ne concentrent qu'une part modérée de la population globale des NQP de la région (23 %).

Parmi ces 97 quartiers globalement en situation défavorable, 53 quartiers sont de surcroît dans une situation de décrochage généralisé par rapport à l'ensemble des habitants (quartiers dits en disparité faible). En Nord-Pas-de-Calais, respectivement 33 % et 9 % de la population des Zus et NQP habitent ainsi un tel quartier.

À l'inverse, 85 quartiers Zus et NQP de la région présentent des niveaux de revenus relativement proches de ceux constatés ailleurs localement. Cette « proximité » (ou faible contraste)

ne signifie pas que les revenus déclarés dans ces quartiers sont plus élevés qu'ailleurs mais indique que la situation socio-économique des habitants sur ces territoires ne diffère pas ou peu de celle des habitants hors quartiers prioritaires. Ces 85 quartiers correspondent le plus souvent à des NQP (77 pour seulement 8 Zus). 40 % de la population des NQP résident dans l'un de ces quartiers contre seulement 7 % de la population des Zus. On note toutefois qu'une très large part de cette population en faible contraste réside au sein de quartiers identifiés comme peu homogènes en termes de revenus déclarés (disparité forte). Dans ces quartiers, le décrochage globalement moins marqué masque des situations de précarité potentiellement importantes pour une partie de leur population.

La population résidant dans des quartiers en fort contraste ne se répartit pas uniformément sur le territoire. Alors qu'elle représente 45 % de la population des quartiers de la région, cette part varie de 83 % dans l'unité urbaine de Lille à seulement 11 % dans celle de Douai-Lens ➔ [Tableau 3](#).

DES QUARTIERS EN FORT DÉCROCHAGE À LILLE ESSENTIELLEMENT DU FAIT D'UN ENVIRONNEMENT PLUS AISÉ

Les quartiers de l'unité urbaine de Lille se caractérisent par une situation socio-économique dégradée en comparaison de celle de leur environnement. Les revenus au sein des Zus et NQP sont en effet très inférieurs à ceux des résidents de

l'unité urbaine. Les quartiers en fort décrochage, au nombre de 34 (sur 47), regroupent 83 % des habitants des quartiers prioritaires de l'unité urbaine de Lille. À l'inverse seuls trois quartiers, rassemblant 2 % de la population des Zus et NQP de l'unité urbaine, sont en faible contraste. Cet éloignement entre quartiers et environnement global s'explique avant tout par le haut niveau de revenu constaté à l'échelle de l'unité urbaine ➔ [Cartes 3 et 4](#).

Parmi les 34 quartiers en fort décrochage, 8 d'entre eux dont en particulier la Zus de Roubaix-Est, la Zus de Lille-Sud et son extension en quartier Cucs, se caractérisent de surcroît par des difficultés touchant de façon homogène l'ensemble des habitants de ces quartiers (dits en faible disparité). En revanche, dans les 26 autres quartiers en fort décrochage, qui rassemblent 56 % de la population des Zus et NQP de l'unité urbaine, la situation socio-économique dégradée ne concerne pas uniformément l'ensemble de ces territoires (dits en forte disparité). À l'intérieur de ces quartiers se côtoient vraisemblablement des populations en forte difficulté et des populations en situation moins défavorable.

Tableau 2 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DES QUARTIERS SELON LEUR NIVEAU DE CONTRASTE ET DE DISPARITÉ

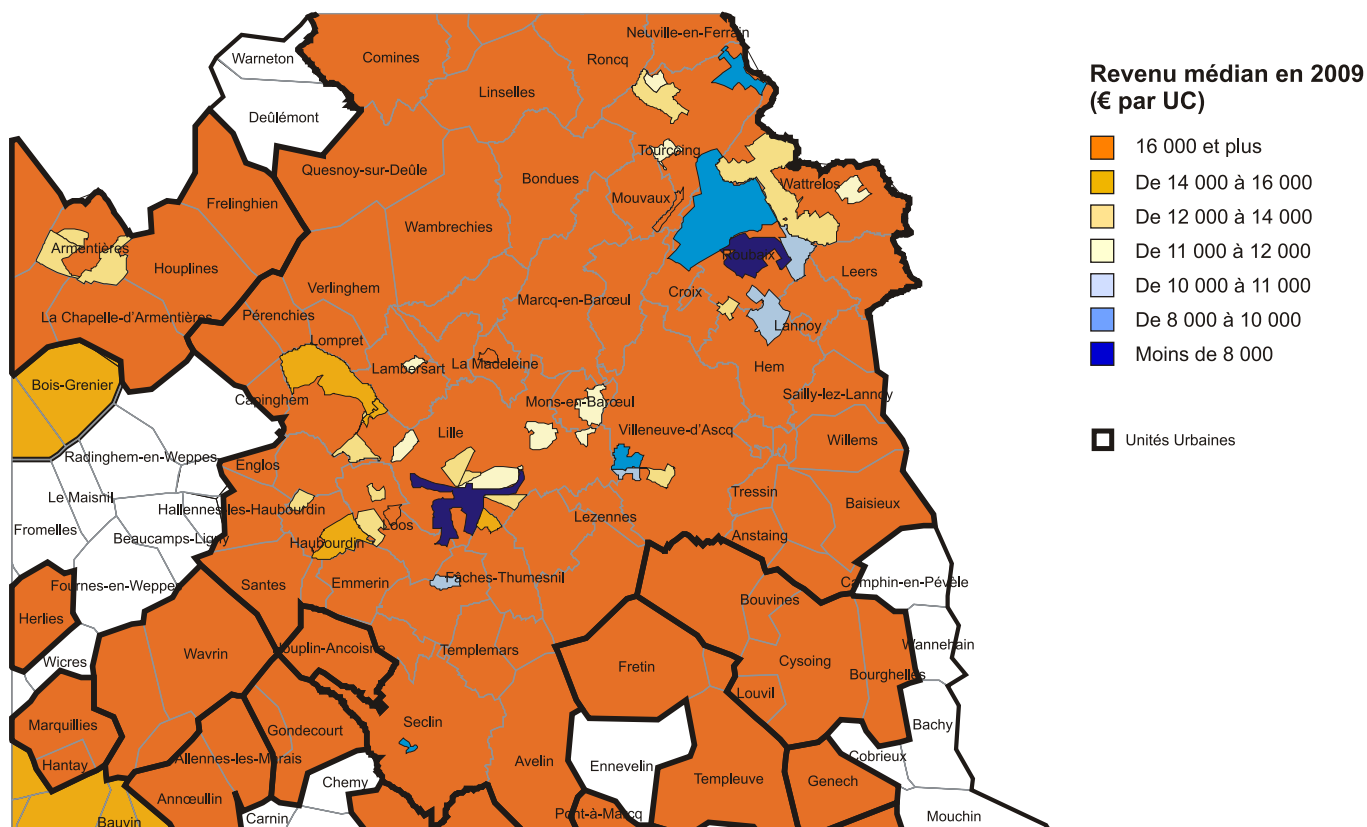
Unité : %

Part de la population des quartiers en :	Ensemble	Zus	NQP (Cucs hors Zus)
Contraste faible / disparité faible	6	2	10
Contraste faible / disparité forte	19	5	30
Contraste modéré	30	21	36
Contraste fort / disparité forte	25	40	14
Contraste fort / disparité faible	20	33	9
Total	100	100	100

Note de lecture : pour l'interprétation des couleurs, se référer au guide de lecture.

Source : revenus fiscaux localisés des ménages 2009 (DGFIP) - Traitement Insee.

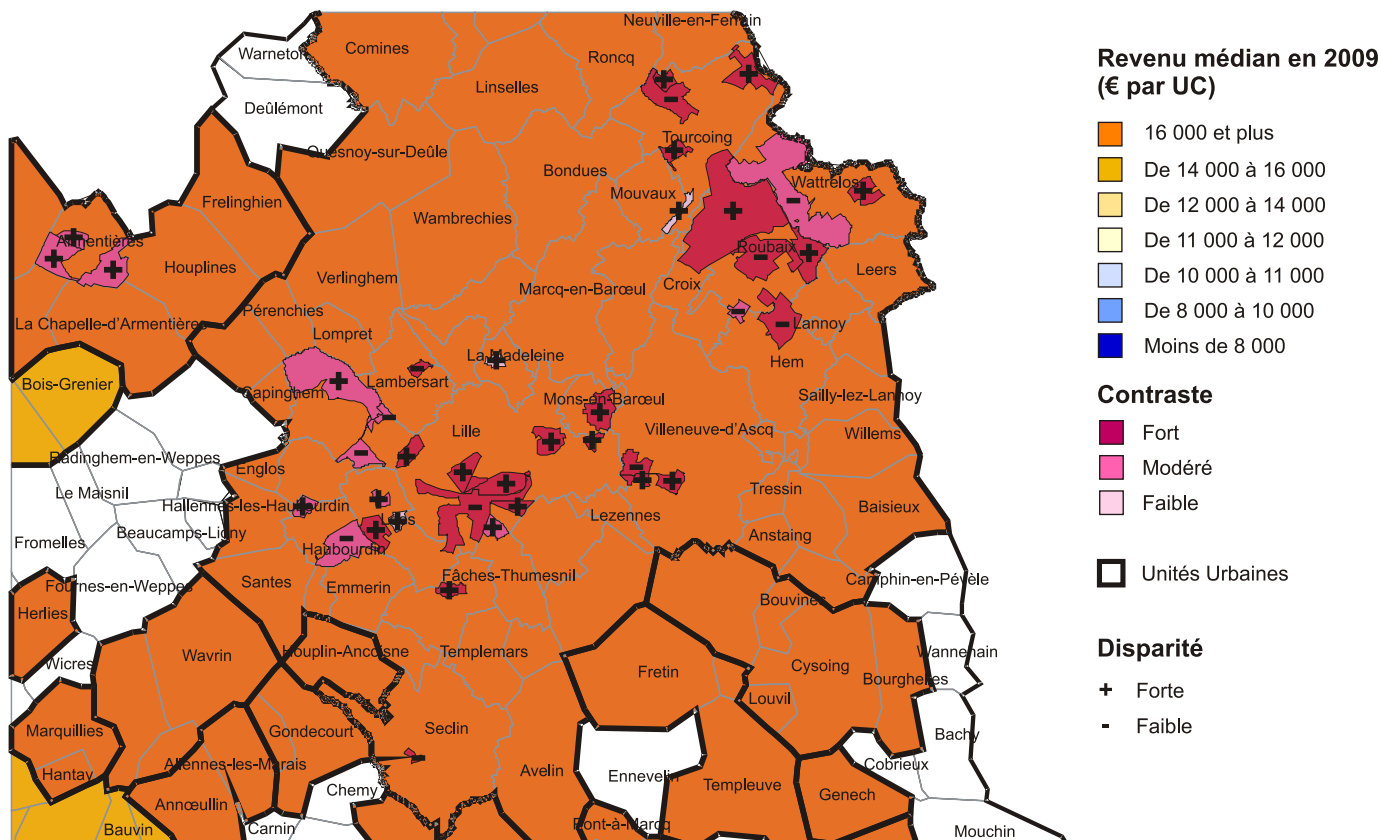
Carte 3 : REVENUS MÉDIANS 2009 DANS L'UNITÉ URBAINE DE LILLE ET SES QUARTIERS ZUS ET NQP



© IGN - Insee 2011

Source : revenus fiscaux localisés des ménages (Insee, DGFiP).

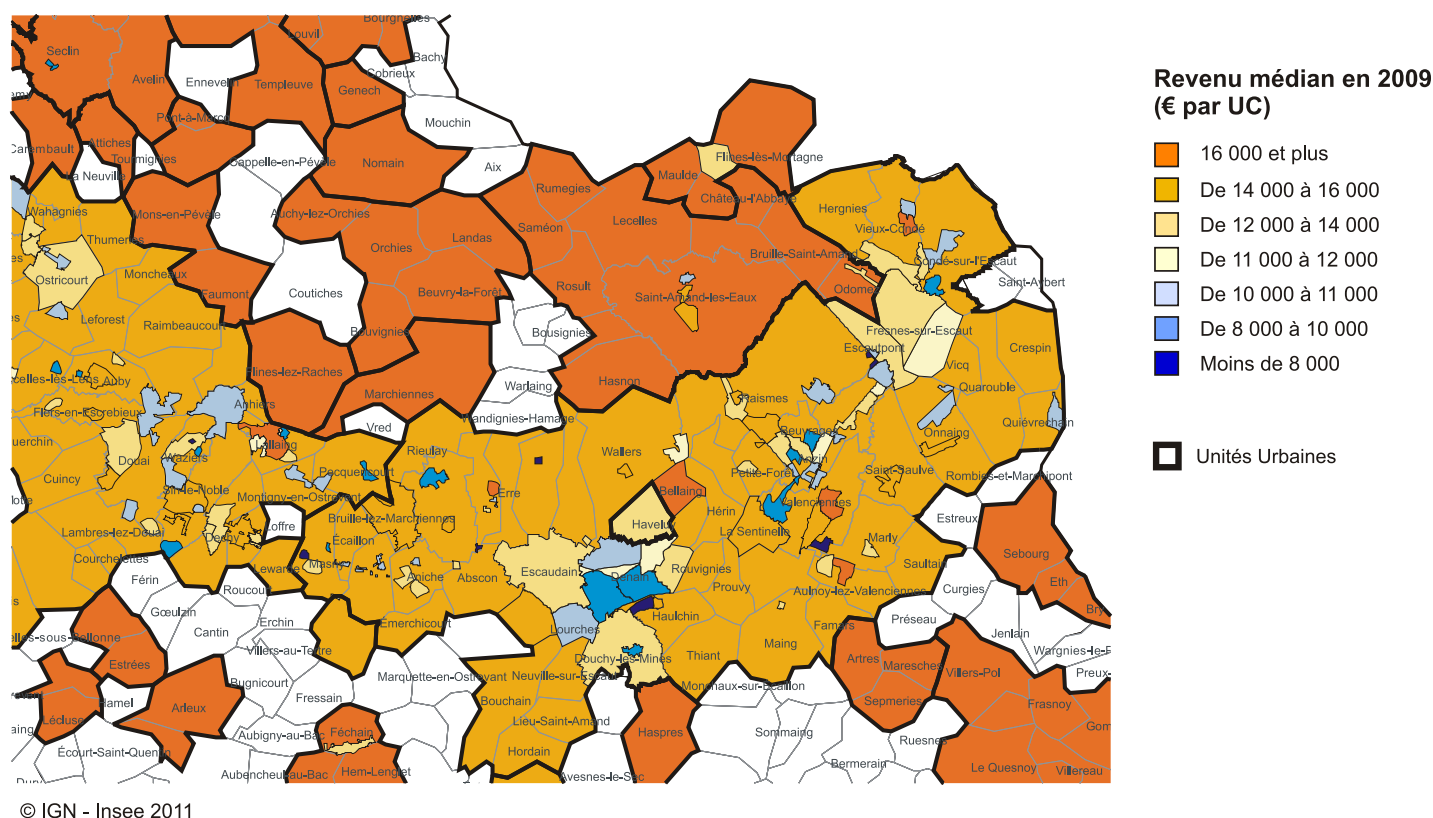
Carte 4 : CONTRASTE ET DISPARITÉ DES QUARTIERS ZUS ET NQP DE L'UNITÉ URBAINE DE LILLE



© IGN - Insee 2011

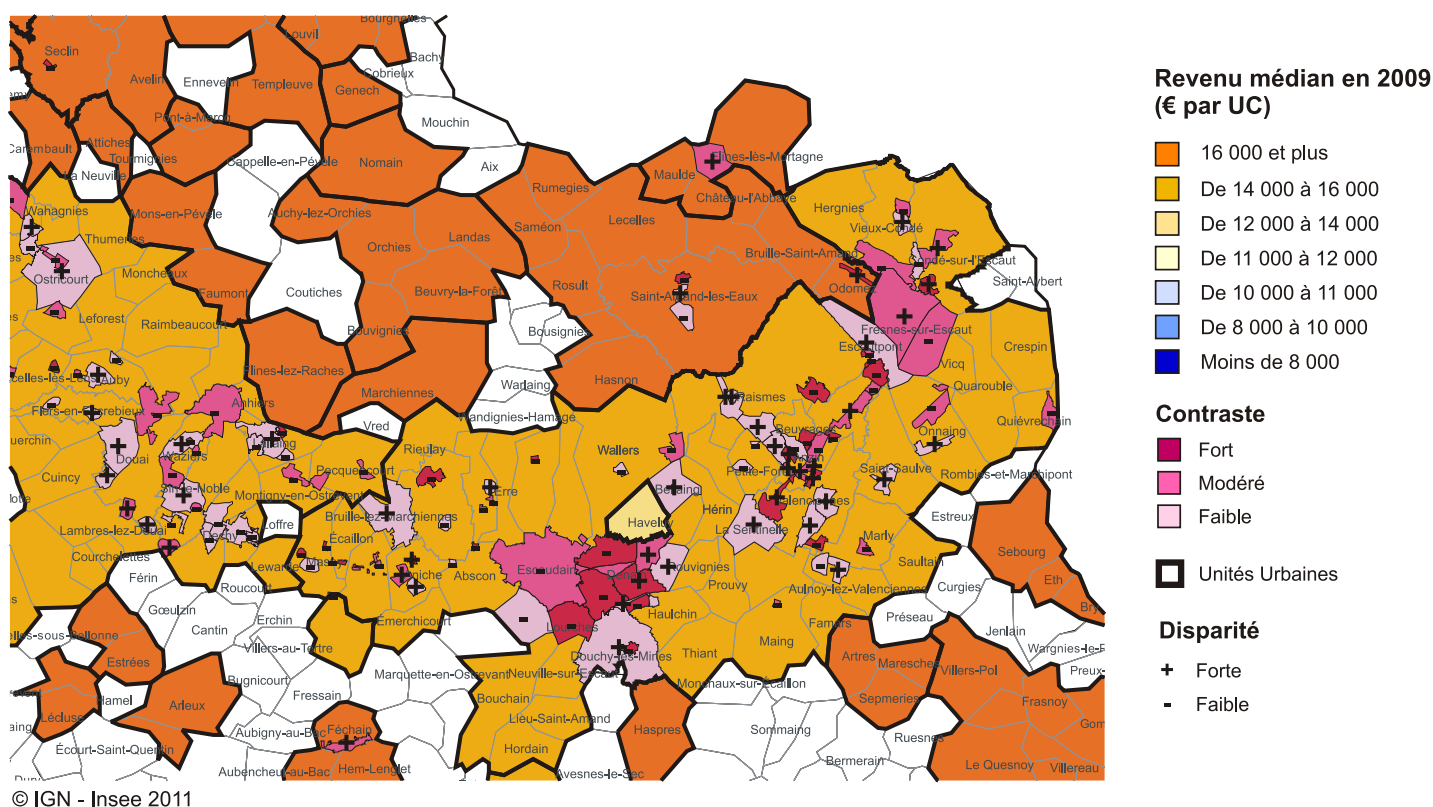
Source : revenus fiscaux localisés des ménages (Insee, DGFiP).

Carte 5 : REVENUS MÉDIANS 2009 DANS L'UNITÉ URBAINE DE VALENCIENNES ET SES QUARTIERS ZUS ET NQP



Source : revenus fiscaux localisés des ménages (Insee, DGFiP).

Carte 6 : CONTRASTE ET DISPARITÉ DES QUARTIERS ZUS ET NQP DE L'UNITÉ URBAINE DE VALENCIENNES



Source : revenus fiscaux localisés des ménages (Insee, DGFiP).

Tableau 3 : RÉPARTITION DE LA POPULATION DES QUARTIERS DES QUATRE PLUS GRANDES UNITÉS URBAINES SELON LEUR NIVEAU DE CONTRASTE ET DE DISPARITÉ

Unité : %

Part de la population des quartiers en :	Ensemble	Lille	Ensemble hors Lille	Valenciennes	Douai/Lens	Maubeuge
Contraste faible / disparité faible	6	0	9	9	18	2
Contraste faible / disparité forte	19	2	27	29	31	30
Contraste modéré	30	15	37	32	40	44
Contraste fort / disparité forte	25	56	10	13	4	2
Contraste fort / disparité faible	20	27	16	17	7	22
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Note de lecture : pour l'interprétation des couleurs, se référer au guide de lecture.

Source : revenus fiscaux localisés des ménages 2009 (DGFIP) - traitement Insee.

SUR L'UNITÉ URBAINE DE MAUBEUGE, LES DIFFICULTÉS DES QUARTIERS FONT ÉCHOS AUX DIFFICULTÉS DE L'AGGLOMÉRATION

En excluant les quartiers de l'unité urbaine de Lille en raison de la spécificité de ce territoire, on estime que 26 % des habitants des Zus et NQP de la région résident au sein d'un quartier identifié en fort contraste par rapport à son environnement. À Valenciennes, cette part atteint 30 %, ce qui indique une présence légèrement plus fréquente qu'ailleurs (hormis Lille) de quartiers en fort décrochage dans cette unité urbaine [► Cartes 5 et 6](#).

À Maubeuge, 7 quartiers sur 21 sont identifiés en fort contraste dont la Zus « Sous-le-bois, Douzies, Montplaisir » et le NQP « Épinette ». Les autres quartiers en fort contraste ne comptabilisant que peu d'habitants, seule 24 % de la population des Zus

et NQP de l'unité urbaine est, au total, concernée par une situation de fort décrochage. Ce moindre décrochage ne traduit pas de moindres difficultés dans ces quartiers. Au contraire, dans cette unité urbaine aux revenus parmi les plus bas de la région, la situation des quartiers en difficulté se rapproche « nécessairement » plus de celle de l'environnement global. On note par ailleurs que les quartiers en fort décrochage sont également le plus souvent en faible disparité, ce qui indique que l'ensemble de leurs habitants sont concernés par des difficultés socio-économiques.

Les quartiers de l'unité urbaine de Douai-Lens se caractérisent par des disparités de revenus moindres qu'ailleurs dans la région [► Graphique 2](#). Par ailleurs, le niveau médian des revenus au sein des quartiers ne s'écarte le plus souvent que modérément de celui du reste de l'unité urbaine.

Au final, 30 quartiers sur 64, abritant la moitié de la population des quartiers prioritaires de Douai-Lens, sont considérés comme étant en faible contraste. Les quartiers en contraste modéré y sont également surreprésentés. À l'inverse, seuls 9 quartiers sur 64 sont identifiés comme étant en fort décrochage. Ces quartiers sont par ailleurs le plus souvent de taille petite ou modérée (à l'exception des Zus « Grande Résidence » et « quartier de la république »). Au final, seule 11 % de la population des Zus et NQP de l'unité urbaine de Douai-Lens résident dans un quartier dont la situation tranche fortement avec son environnement.

GUIDE DE LECTURE

Analyse de la situation d'un quartier selon son contraste et sa disparité	Disparité faible (inférieure à 10 750 €)	Disparité forte (supérieure ou égale à 10 750 €)
Contraste faible (inférieur à 3 900 €)	Des quartiers en faible décrochage / cette situation plus favorable concerne l'ensemble du quartier	Quartiers globalement en faible décrochage mais présence en leur sein de poche(s) plus en difficulté
Contraste fort (supérieur à 6 100 €)	Des quartiers en fort décrochage / cette situation dégradée concerne l'ensemble du quartier	Quartiers en fort décrochage mais présence en leur sein de poche(s) en situation moins défavorable

DÉFINITIONS

– Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

– Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence, dite de l'OCDE, modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

– Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

– La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Pour en savoir plus :

- Rapport de l'Onzus 2011, Observatoire national des zones urbaines sensibles, *les Éditions du CIV*, 2011.
- « Connaître pour agir : des indicateurs au service des politiques sociales », Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pages de Profils*, n°92, juin 2011.

Sites internet

@ Site internet de l'Institut Régional de la Ville (Irev), Centre de ressources régional politique de la ville en Nord-Pas-de-Calais : www.irev.fr